



COMITÉ **ZIP** JACQUES-CARTIER

ENSEMBLE POUR PROTÉGER & RESTAURER
LE SAINT-LAURENT • **GRAND MONTRÉAL**

MÉMOIRE

Consultation sur le Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

La Route bleue du Grand Montréal : un projet phare pour intégrer les plans d'eau métropolitains au réseau intégré du plein air montréalais

2 mai 2018

14 115, rue Prince-Arthur Est
Bureau 427
Montréal (Québec) H1A 1A8

Tél.: 514 527-9262
Télééc. 514 527-0836
info@zipjc.org

www.zipjc.org
facebook.com/ZIPJC
twitter.com/ZIP_JC



La coordination des activités de la Route bleue du Grand Montréal est assurée par le Comité directeur, composé de La Route de Champlain, Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM), le Groupe uni des éducateurs et professionnels en environnement (GUEPE) et le Comité ZIP Jacques-Cartier.

Rédaction

Ariane Cimon-Fortier, Comité ZIP Jacques-Cartier
Jessica Lee Lefebvre, SLIM

Collaboration

Christian Desautels, La Route de Champlain
Gabrielle Normand, GUEPE
Myriam D'Auteuils, SLIM

Comité ZIP Jacques-Cartier
14115, rue Prince-Arthur, bureau 427
Montréal (Québec) H1A 1A8
Téléphone : 514-527-9262
info@zipjc.org, www.zipjc.org

TABLE DE MATIÈRE

Introduction	1
Un réseau de plein air intégré qui inclut les plans d'eau métropolitains.....	3
Contribuer à développer une culture de l'eau montréalaise.....	4
Des infrastructures adaptées aux besoins et attentes des citoyens.....	6
Naviguons vers une équité économique et sociale.....	7
CONCLUSION	9

INTRODUCTION

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre des consultations du Plan directeur du sport et du plein air urbains de Montréal dont l'objectif est de créer des environnements favorables à un mode de vie physiquement actif. Parmi les types d'environnement recensés se trouve à juste titre la Trame verte et bleue, qui inclut les parcs et espaces riverains ainsi que les activités nautiques. Le Réseau bleu ainsi que la Route bleue du Grand Montréal (RBGM) sont spécifiquement mentionnés pour illustrer les accès à ce réseau riverain riche et unique au territoire métropolitain.

La Route bleue du Grand Montréal est un projet de démocratisation des accès riverains qui met en valeur les plans d'eau ceinturant l'île de Montréal par la pratique de sports nautiques écoresponsables. Concrétisée en un sentier navigable de 250 km, destiné aux embarcations à propulsion humaine, la RBGM comprend 94 sites d'arrêt en rives pour lesquels les services de proximité, les conditions de navigation et les milieux fragiles ont été recensés dans une perspective de fréquentation sécuritaire et écoresponsable. Inaugurée en 2011, elle couvre les divers plans d'eau métropolitains : le tronçon fluvial, le lac Saint-Louis, le lac des Deux-Montagnes ainsi que la rivière des Prairies. Véritable infrastructure qui valorise les plans d'eau et la pratique d'activités nautiques, la RBGM s'inscrit parfaitement dans le Plan d'action Montréal physiquement active et ses quatre champs d'action :

- L'aménagement des milieux de vie en faveur de l'activité physique ;
- L'accessibilité des déplacements actifs ;
- La valorisation de la pratique sportive et de ses événements ;
- La promotion et la communication d'un mode de vie physiquement actif.

Suite à son inauguration en 2011 et à quatre ans d'opération, un comité directeur local s'est formé pour prendre en charge le développement de la RBGM dans une vision de démocratisation des accès aux plans d'eau.

Ce comité est constitué de :

- **Sport et Loisir de l'île de Montréal** : organisme à but non lucratif reconnu par le gouvernement, qui contribue au développement et à la valorisation du loisir, du sport, de l'activité physique et du plein air sur l'île de Montréal en soutenant les communautés et les intervenants et en créant une synergie entre eux par une offre de services-conseils, du réseautage, de la promotion et de la formation ;

- **Comité ZIP Jacques-Cartier** : organisme à but non lucratif issu du Plan d'action Saint-Laurent dont la mission est de concerter les collectivités riveraines autour d'enjeux de protection, de conservation, de réhabilitation et d'accessibilité au fleuve Saint-Laurent et aux plans d'eau métropolitains dans une vision de développement durable ;
- **Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE)** : organisme à but non lucratif qui offre aux jeunes et à la population des services éducatifs et professionnels en sciences de la nature et de l'environnement ainsi qu'en plein air.
- **La Route de Champlain** (gestionnaire officiel de la RBGM) : organisme à but non lucratif dont la mission est de faire rayonner la rivière des Prairies dans ses multiples dimensions : plein air nautique, saines habitudes de vie, culture et patrimoine historique, sécurité nautique.

Le mandat de ce comité directeur est d'orienter la vision, les stratégies et le développement concerté de la RBGM en tant qu'infrastructure récréotouristique, de manière à maximiser le rayonnement du projet et à réaliser le potentiel qu'il recèle pour la pratique du plein air nautique en milieu urbain et de la mise en valeur de son patrimoine culturel, historique et environnemental.

Toutefois, certains enjeux comme le manque de concertation, de partage et de cohésion entre les acteurs riverains, le manque de visibilité et de notoriété, le manque de financement et le manque d'aménagement le long des berges affectent son évolution et sa pérennisation. C'est dans cette optique que le Comité ZIP Jacques-Cartier présente ce mémoire au nom du comité directeur de la RBGM.

1. Un réseau de plein air intégré qui inclut les plans d'eau métropolitains

Axe 3. Développer un réseau de plein air intégré

3.1 Mettre en place un programme de bonification du réseau de plein air urbain reliant les ruelles, les rues piétonnes et partagées, les parcs et les espaces verts de propriété municipale et de tiers ainsi que les promenades urbaines, à différentes échelles sur le territoire.

Le Plan directeur du sport et du plein air urbain expose que les différents éléments de nature patrimoniale, paysagère, urbaine et naturelle sont analysés séparément plutôt que comme un grand système de plein air intégré. Il préconise donc le développement d'un réseau de plein air urbain intégré misant sur la connectivité pour favoriser la mobilité de la population.

La RBGM en elle-même est un réseau d'infrastructure de plein air autonome. Elle vise à mettre en valeur les plans d'eau métropolitains dans une multitude de contextes : amélioration de la qualité de vie des quartiers, adoption de saines habitudes de vie, déficit nature des résidents des grands centres, éducation relative à l'environnement, développement d'une responsabilité citoyenne et d'un sens d'appartenance au milieu insulaire de Montréal. Pour ce faire, la RBGM doit concerter les amateurs de sports nautiques écoresponsables, les fournisseurs de services, les acteurs du secteur récréotouristique et patrimonial, les groupes environnementaux, les responsables des transports urbains ainsi que les instances municipales afin d'élaborer un plan de développement incluant des pôles et une offre de service clé en main afin de permettre aux Montréalais de découvrir leurs plans d'eau tout en se gardant physiquement actifs. Parce qu'elle vise à souder les forces nautiques et connexes de plein air autour de Montréal, la RBGM est donc, en soi, un réseau de plein air intégré à soutenir et valoriser.

RECOMMANDATION : Ajouter les termes "plans d'eau métropolitains" et "parcs urbains et riverains" au libellé de l'action 3.1

La RBGM, ses plans d'eau et ses accès riverains n'atteindront leur plein potentiel que lorsqu'ils seront pleinement intégrés aux infrastructures sportives, naturelles, de services et de transport au même titre que les autres espaces urbains. Le libellé de l'action 3.1 semble inclure les espaces riverains sans toutefois les nommer. Quant aux plans d'eau, ils ne semblent pas considérés dans le réseau de connexion à concrétiser et bonifier. Ce faisant, le Plan d'action continue de reléguer en arrière-plan ce réseau bleu qui devrait en réalité devenir le véritable joyau de l'île de Montréal.

Depuis longtemps réclamés par la population montréalaise, les accès à l'eau font de plus en plus la manchette en période estivale et brandie avec force par la classe politique en période électorale : deux projets de plage (Verdun, Pointe-aux-Trembles) sont un cours de réalisation et trois autres sont en conception (Laval, Boucherville, Lachine).

Malgré cet engouement, les plans d'eau et les rives ne sont que rarement mentionnés ou encore, sont considérés accessoires dans les multiples planifications urbaines. Or, de tout temps et pour bien des secteurs d'activités, l'avantage compétitif de Montréal réside dans la présence de ses plans d'eau. Il serait grand temps de leur donner toute la place qu'ils méritent dès la phase de planification de nos espaces urbains.

RECOMMANDATION : Développer et entretenir un réseau de transport en commun et actif intégré au réseau de plein air urbain

Véritables lieux de rencontre d'intérêts et d'activités multiples, les parcs riverains ne sont pas exclusivement fréquentés par les amateurs de sports nautiques. L'on y rencontre aussi des amateurs d'activités de nature sportive, récréative et éducative. En matière de plein air urbain, l'intersectorialité est ainsi à privilégier. Pour ce faire, le développement et l'entretien des voies de transport en commun et actif sont cruciaux. À terme, la bonification du réseau de plein air urbain devrait permettre une multiplicité de choix et de combinaisons aux Montréalais : vélo et activités nautiques, camping urbain, randonnée à pied et sur l'eau, accès rapide aux sites riverains de l'est et de l'ouest de Montréal, randonnée sur l'eau avec des arrêts dans les musées historiques riverains, etc. Sans ce réseau de transport, la fréquentation des plans d'eau et sites riverains demeurera très locale et limitée.

2. Contribuer à développer une culture de l'eau montréalaise

Axe 4 : Mettre en place des programmes de médiation en transports actifs, en sport et en plein air

4.1 Soutenir financièrement les actions favorisant l'éducation sociale des jeunes et des immigrants en sport et en activité physique

RECOMMANDATION : Financer un programme de formation récurrent des jeunes du primaire et du secondaire aux sports nautiques en plein air

Bien que les Montréalais vivent sur une île, les activités nautiques ne viennent pas d'emblée en tête lorsque vient le temps de choisir une activité sportive ou de plein air. Ils sont encore trop souvent considérés comme l'apanage des villégiateurs qui fréquentent les nombreux lacs du Québec. Il va de soi que les jeunes devraient tous apprendre à faire du vélo, à patiner et à apprendre divers sports d'équipe ou individuels. Cependant, le choix de pratiquer un sport nautique en plein air devrait être tout aussi instinctif que de faire une randonnée de vélo.

Les sports nautiques ont particulièrement besoin de ce type de soutien. Depuis les années 70, l'aménagement et l'étalement urbain (qui ont privatisé bon nombre de rives et éliminé les plages) ainsi que l'état pitoyable de la qualité des plans d'eau ont tôt fait d'achever le sentiment d'appartenance et l'attachement que les Montréalais avaient pour l'eau, en particulier le fleuve.

Encore aujourd'hui, les organismes comme le nôtre, doivent se battre contre les idées préconçues et défaire le mythe tenace que l'eau n'est pas adéquate pour la baignade autour de Montréal et que d'y toucher est même dangereux. C'est toute une culture de l'eau montréalaise qu'il faut rebâtir et ça commence avec les jeunes, peu importe leur nationalité.

Pour bâtir cette culture, il faut bâtir des compétences. Les jeunes envahissent les rues à vélo parce qu'ils ont appris à pédaler très tôt. Les pistes cyclables en constant développement leur offrent un environnement de plus en plus sécuritaire. Les activités nautiques impliquent un niveau de complexité supplémentaire : il faut apprendre à manipuler une embarcation (plusieurs choix disponibles) et maîtriser l'élément "eau" (courant, vent, température, profondeur, vague de cisaillement, orientation et distance, cartes).

En enseignant les techniques de natation et de manipulation d'embarcations diverses à l'enfance et l'adolescence, on outille ainsi les jeunes à pratiquer un sport nautique de manière sécuritaire, on les responsabilise quant à leur pratique, on peut également en profiter pour les éduquer quant à l'importance de cet écosystème fragile sur lequel nous avons un impact et nous leur apprenons à aimer et protéger ces plans d'eau desquels nous dépendons pour tant de choses.

4.2 Élargir et bonifier le programme existant de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau

RECOMMANDATION : Soutenir les événements nautiques structurants de manière récurrente afin de contribuer à leur pérennité à long terme

La notoriété du Festival Go Vélo Montréal n'est plus à faire. Les partenaires publics et privés affluent. L'événement attire des milliers de personnes. C'est l'événement familial par excellence de l'été. Il n'en va pas de soi des événements à caractère nautique. Tout comme pour la culture montréalaise de l'eau et l'acquisition de compétences nautiques, il faut procéder par étapes :

- Faire découvrir les plans d'eau aux citoyens pour qu'ils aient le goût d'y retourner ;
- Leur apprendre à manipuler de manière sécuritaire une embarcation et maîtriser l'eau ;
- Leur offrir les équipements nécessaires et les occasions pour qu'ils entretiennent leur pratique.

La découverte des plans d'eau et les occasions de pratique d'activités nautiques passent par des événements festifs auxquels ils peuvent participer. Le Comité ZIP Jacques-Cartier salue l'engagement de bonifier l'aide et les programmes associés au Plan de l'eau. Cependant, il est nécessaire que ce soutien devienne récurrent pour les événements au potentiel structurant et attractif. Sans cette récurrence de soutien au démarrage, les efforts sont alors consacrés au maintien du financement de base plutôt que sur la croissance de l'événement et le développement de nouveaux partenariats à valeur ajoutée.

Le Tour de la Route bleue, pour lequel quatre éditions ont été organisées, était un bon exemple d'événement nautique faisant découvrir les plans d'eau de Montréal aux citoyens. De sept pagayeurs en 2011 qui ont navigué autour de Montréal en quatre jours, l'édition de 2015 attirait

une quarantaine d'ambassadeurs expérimentés en plus d'intégrer trois activités grand public (le Relais Rivière, la descente du lac Saint-Louis et une randonnée sur le tronçon fluvial de Pointe-aux-Trembles). Cependant, l'absence de support récurrent (financier, service, matériel) a contribué à l'essoufflement des bénévoles et de l'organisation qui tenait l'événement à bout de bras. La Ville de Montréal pourrait donc faire une différence majeure dans l'essor d'événements nautiques en apportant un soutien financier et en service récurrent, essentiel à leur démarrage.

3. Des infrastructures adaptées aux besoins et attentes des citoyens

Axe 6. Valoriser la pratique libre et les sports émergents

Le Plan directeur du sport et du plein air urbains illustre la problématique reliée aux infrastructures existantes. En effet, celles-ci ne répondent que partiellement aux besoins de la population et le développement de sports émergents est limité à cause du faible espace pour la pratique. Le but fixé par le Plan directeur est de créer un équilibre entre les différentes pratiques sportives tout en valorisant la pratique libre, les sports émergents et l'aménagement du réseau sportif extérieur. Pour y parvenir, les outils anticipés sont l'aménagement des parcs et des infrastructures de loisir, d'activités physiques et de sport de qualité répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie. Vient ensuite l'élaboration de programmes et de projets adaptés à l'évolution des besoins de la population et de l'espace restreint dans les parcs tout en favorisant l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs. Tous ces outils peuvent être appliqués à la RBGM.

RECOMMANDATION : Investir dans l'aménagement des berges et des infrastructures de la Route bleue du Grand Montréal de manière à créer des pôles multiservices cohérents

La RBGM n'est pas un produit ni un service. Elle est un réseau constitué d'une collection d'infrastructures de propriété municipale diverse et de services associés. Comme toute infrastructure, l'aménagement, l'entretien et le suivi sont nécessaires au maintien et à l'augmentation adéquate et sécuritaire de son utilisation.

La Ville a illustré sa volonté d'aménager et mettre à niveau le réseau sportif extérieur. Le Plan directeur identifie spécifiquement les plateaux sportifs extérieurs qui ne sont plus adaptés aux besoins de la population et aux pratiques récréatives contemporaines. Cette situation s'applique aussi à la RBGM qui nécessite des investissements importants : bâtiment d'accueil, entreposage d'embarcation et d'équipement de sécurité, flotte d'embarcations, installations sanitaires, quais, poste de surveillance/sauveteur, etc.

Tous les sites riverains ne devraient pas nécessairement être aménagés avec des infrastructures nombreuses, certains étant trop fragiles et d'autres trop petits, mais il est nécessaire de construire l'offre de service autour de pôles de services pouvant offrir une diversité d'expériences sur les

divers plans d'eau métropolitains, d'où l'importance de faire une sélection judicieuse des sites qui constitueraient ces pôles et de les aménager adéquatement dans un contexte de développement durable et de protection de nos espaces riverains.

RECOMMANDATION : Inclure la conception d'infrastructures d'accès aux plans d'eau dans les plans d'aménagement et de valorisation des rives

Les efforts municipaux d'aménagement d'accès aux rives ne se traduisent pas nécessairement en accès aux plans d'eau. La planification inclut souvent la construction ou la rénovation de bâtiments, l'aménagement de sentiers, de pistes cyclables, d'aires de jeux et de détente et la piétonnisation d'espaces routiers. L'inclusion de quais, la délimitation d'aires de mise à l'eau pour les petites embarcations et la baignade sont trop rarement considérées. Les quais du Natatorium et de la Tortue à Verdun, ou encore celui du parc Aimé-Léonard à Montréal-Nord sont de bons exemples de ce type d'aménagement que l'on voit peu en rive. Ces infrastructures nautiques sont un facteur de sécurité en plus d'être un outil pratique pour concentrer la fréquentation des sites et réduire les problématiques d'érosion en rive. Elles devraient être systématiquement évaluées et incluses, le cas échéant, dans les plans de mise en valeur des rives.

4. Naviguons vers une équité économique et sociale

Le Plan directeur du sport et du plein air urbains de la Ville vise à *favoriser l'équité et l'accessibilité des infrastructures, équipements, services et activités offerts, sur lesquels les autres réseaux, tels que les réseaux de la santé, de l'éducation et des organismes communautaires, peuvent ensuite prendre appui pour renforcer à leur tour l'équité et l'accessibilité*. Pour ce faire, la Ville de Montréal compte accompagner les 1 800 organismes grâce à un partage d'expertise, à des analyses prospectives et un soutien organisationnel pour améliorer les services fournis aux citoyens.

RECOMMANDATION : Soutenir le Comité directeur dans sa mission de développement de la Route bleue du Grand Montréal

La RBGM a la vocation d'être inclusive, tant du point de vue du type d'embarcation écoresponsable (embarcation à propulsion humaine, voile et bateau électrique) que du point de vue des usagers (enfants, adultes et personnes âgées, peu importe leur origine et leur degré de mobilité). La diversité des activités nautique qu'il est possible de pratiquer sur la RBGM contribue à réduire les écarts entre les différents groupes en favorisant des activités peu coûteuses par la force du nombre et en maximisant les ressources déjà existantes, mais non déployées de manière concertée. Ainsi, la RBGM se définit comme une infrastructure desservant un éventail de personnes et dont l'ambition est d'offrir des services accessibles universellement.

Pour réaliser le potentiel d'accessibilité et de fréquentation de la RBGM, il est nécessaire de concerter les forces vives locales autour d'un projet de développement et de financement d'actions

pertinentes et entretenir la collaboration entre ces acteurs, dont fait partie la ville centre, les arrondissements et les villes liées. Le Comité directeur joue un rôle de catalyseur de ce réseau à développer en plus d'avoir la vision d'ensemble des besoins de la RBGM de par l'expérience et les connaissances des quatre organisations qui le compose. À ce titre, l'offre d'accompagnement de la Ville de Montréal appuierait grandement le travail du Comité directeur et les résultats attendus.

RECOMMANDATION : Considérer les enjeux de sécurité dans la pratique de sport de plein air comme facteur d'équité économique et sociale

L'équité sociale se traduit également par le règlement des conflits d'usage sur les plans d'eau. La cohabitation entre les embarcations à essence et les embarcations écoresponsables ne va cependant pas de soi, bien que ce soit un enjeu de sécurité nautique. Deux options se présentent pour y pallier : la formation et la sensibilisation des usagers. La RBGM doit prendre en compte cet enjeu dans le développement de ses activités.

CONCLUSION

La Route bleue du Grand Montréal est un projet phare pour l'intégration des plans d'eau métropolitains et des rives. Elle permet de concrétiser cet avantage compétitif dans le développement du plein air montréalais, la qualité des milieux de vie et les saines habitudes de vie. Y contribuer, c'est investir dans le développement du plein air à Montréal.

Parce que la RBGM, les plans d'eau métropolitains et les rives sont pleinement cohérents avec le Plan directeur du sport et du plein air urbains, le Comité ZIP Jacques-Cartier, au nom du Comité directeur de la RBGM, fait les recommandations suivantes :

- Ajouter les termes "plans d'eau métropolitains" et "parcs urbains et riverains" au libellé de l'action 3.1
- Développer et entretenir un réseau de transport en commun et actif intégré au réseau de plein air urbain
- Financer un programme de formation récurrent des jeunes du primaire et du secondaire aux sports nautiques en plein air
- Soutenir les événements nautiques structurants de manière récurrente afin de contribuer à leur pérennité à long terme
- Investir dans l'aménagement des berges et des infrastructures de la Route bleue du Grand Montréal de manière à créer des pôles multiservices cohérents
- Inclure la conception d'infrastructures d'accès aux plans d'eau dans les plans d'aménagement et de valorisation des rives
- Soutenir le Comité directeur dans sa mission de développement de la Route bleue du Grand Montréal
- Considérer les enjeux de sécurité dans la pratique de sport de plein air comme facteur d'équité économique et sociale

Le comité directeur de la Route bleue du Grand Montréal est prêt à travailler de concert avec la Ville de Montréal et les acteurs locaux et régionaux afin de développer le plein potentiel de cette infrastructure nautique unique dans une perspective de développement durable.